

Délibération n°2

Objet : Convention de mise à disposition partielle de service avec le Syndicat Départemental des Déchets

Date de convocation :
01/12/2008

Date d'affichage :
01/12/2008

Nombre de Membres en exercice :
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

L'an deux mille huit,

le 17 décembre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, GRIMAL, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, LEY, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, Mme PAJOT suppléante de Mme FERRERO, Mme JEAN DIT DENIAUD suppléante de Mme LAFARGUE, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. SEGONNE suppléant de M. CALVET.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, VIDAL, Messieurs CHERON, DUSSOCHAUT, HEBRARD, QUET, MAUBERT.

Monsieur JOFRE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2006 le Syndicat Départemental des Déchets prend en charge une partie du transport des déchets sous forme d'une mise à disposition partielle de service. Ainsi, Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Déchets propose de reconduire cette convention pour une période de 6 ans. Le montant initial pour l'année 2009 proposé est de 5 500 € par an. Il sera réévalué annuellement en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition partielle de service et ainsi d'accepter cette indemnisation.

Il donne lecture de la convention proposée par le Syndicat Départemental des Déchets.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de son Président,
- **Approuve** la participation forfaitaire proposée pour 2009,
- **Approuve** la convention à conclure avec le Syndicat Départemental des Déchets,
- **Autorise** son Président à signer cette convention,
- **Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à cette délibération.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE